



RÈGLEMENTS SAISON PATINAGE TEST 2017-2018

Club de Patinage artistique de Sept-Îles

COMPORTEMENT :

1. En tout temps, les patineurs et patineuses doivent être respectueux envers les entraîneurs, les responsables du club, les bénévoles ainsi que les autres patineurs et patineuses. Aucune impolitesse, geste ou parole, ne seront tolérés.
2. Il est interdit de déranger un entraîneur durant un cours sauf pour lui demander la permission de quitter la glace.
3. Les patineurs et patineuses doivent se présenter à l'heure à chaque pratique et ne doivent pas quitter avant l'heure prévue sauf si arrangement préalable avec l'entraîneur.
4. Tous patineurs ou patineuses qui ne peuvent se présenter à une pratique doivent, dans les plus brefs délais, prévenir leur entraîneur personnellement avant le début de l'entraînement, sinon les cours cédulés seront facturésSVP TEXTER votre entraîneur.
5. Éviter les rassemblements sur la glace (exemples : se moucher, enlever ses gants, attacher ses patins, etc.).
6. Il est interdit d'emprunter les effets personnels d'un autre patineur ou patineuse (gants, papier mouchoir, mitaines, chandail, etc.) sans lui avoir demandé la permission au préalable.
7. Lorsqu'un patineur ou patineuse tombe sur la glace, il ou elle doit se relever le plus rapidement possible afin de réduire les risques d'accident.
8. Il est interdit de manger, mâcher de la gomme et de boire sur la glace. Seule l'eau est permise et sur le bord de la bande.

MUSIQUE ET SOLOS :

9. Pendant la musique d'un solo, d'une danse ou d'une habileté, les patineurs ou patineuses doivent respecter l'ordre de passage selon les règlements établis.
10. Tous patineurs ou patineuses doivent respecter la priorité de celui ou de celle qui est en cours ou qui fait son solo. Il faut essayer de lui laisser le passage libre.



TENUE VESTIMENTAIRE :

11. Pour les patineuses : vêtements ajustés de style legging, robe ou jupe et collant, chandail et veste.
Pour les patineurs : vêtements ajustés de style legging, pantalons de patin, chandail ou chemise et veste.
12. Les cheveux longs et mi-longs doivent être attachés et complètement ramassés (queue de cheval, 2 couettes ou tresses).
13. Le casque certifié CSA est obligatoire, aux pratiques et aux compétitions, jusqu'au niveau ÉTAPE 4 réussi. Toutefois, comme le port du casque est un gage de sécurité, il est accepté et fortement encouragé chez tous les jeunes patineurs débutants.
14. En cas de litige sur la tenue, l'entraîneur décidera.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL SUR LA GLACE ET EN CHAMBRE :

15. En tout temps, garder les portes des bandes fermées.
16. Durant le style libre, il faut pratiquer les pirouettes au milieu de la glace et les sauts sur les côtés.
17. Pendant les danses et les habiletés aucun saut ou pirouette ne sont permis.
18. Toutes les chambres d'aréna attirées aux patineurs doivent être maintenues propres. Il est interdit d'y laisser entrer des amis. Le flânage n'est pas toléré.

AUTORITÉ :

19. L'autorité sur la glace relève des entraîneurs et des membres du comité. Seuls ces derniers peuvent aviser ou reprendre un patineur ou une patineuse.
20. Le Conseil d'administration du club peut réprimander, suspendre ou expulser un membre (parent ou patineur) qui a enfreint les règlements ou qui a nuit aux intérêts du CPA par ses paroles, ses activités ou sa conduite.
21. À chaque infraction commise par un patineur ou une patineuse, les parents seront avisés. Le comité se réserve le droit, selon la gravité de l'infraction, d'expulser immédiatement un patineur, une patineuse ou un parent du club.